

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 20 juillet 2017

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : M. Franck CHAUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Christian CHARRIERE, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Christian CHARRIERE, Mme Christelle MURON, M. Jean-Claude RICHARD, Mme Laurence CROZAT, M. Yannick SEYCHAL, Mme Séverine CARTON.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Jacques BRUNEL qui ont respectivement donné procuration à MM. Lucien ESTINES et Bernard GERVAIS.

ABSENTS : Mme Florence BERTHET, M. Ludovic LANDRÉ, Mme Sylvie NIVOIX.

Secrétaire de séance : M. Franck CHAUVE.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le recrutement deux agents, en CAE-CUI, pour une durée de 24 heures par semaine, affectés à l'école maternelle et aux Temps d'Activités Périscolaires ;

- ETUDIE les QUESTIONS DIVERSES et

- approuve la participation de l'association « La Truite de l'Anzon » pour l'acquisition d'une table extérieure en béton qui sera installée à proximité de la cabane des pêcheurs ;

- accepte de verser une subvention de 110 € à deux familles dont les enfants prennent le car de ramassage scolaire et qui sont domiciliés à moins de 3 kms du collège ;

- approuve le nouveau règlement intérieur de la cantine municipale élaboré en tenant compte des nouvelles dispositions pour la réservation et le paiement par le canal du logiciel 3 D Ouest via un portail « parents » ;

- autorise le Maire à déposer la déclaration préalable ainsi que la demande d'autorisation de travaux pour accessibilité et sécurité relatives à la rénovation et à l'extension des bâtiments du camping municipal et donne délégation à un adjoint pour signer les arrêtés ;

- approuve l'acquisition auprès de M. & Mme DEFOUR de l'immeuble sis au 5 Rue de la République, cadastré section AB n° 202, dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg ;

- EST INFORMÉ

. de la mise en place de plusieurs panneaux dans le centre bourg pour signaler que la circulation est interdite le samedi de 6 h à 14 h en raison du marché ; une discussion s'ensuit à ce sujet ;

. de la réunion qui se tiendra en mairie de Noirétable le 31 juillet 2017 à 20 heures avec le Président de la CC du Pays d'Urfé en vue d'un projet de fusion avec « Loire et Monts Intercommunalité » ;

. de la demande du Syndicat des Eaux de La Vêtre pour raccorder le hameau du Chambon, situé sur la commune de Cervières, au réseau d'eau potable de la commune de Noirétable ; après avoir reçu plus d'explications, l'Assemblée émet un avis favorable à cette opération ;

. de l'avancement du dossier « rénovation et extension du camping municipal » de La Roche : la déclaration préalable ainsi que l'autorisation de travaux pour modifier un bâtiment recevant du public a été préparée par l'architecte et sera transmise, pour instruction au SDIS (sécurité) et à la DDT de Roanne (accessibilité) ;

. que M. le Maire a dû intervenir à plusieurs reprises auprès de Loire Forez Agglomération afin que le site où sont entreposés les containers de verres, de petits emballages, les cartons et journaux, soit nettoyé ;

. de la rencontre avec des parents d'élèves domiciliés à St Julien la Vêtre pour le prix du repas à la cantine municipale qui est supérieur à celui pratiqué pour les enfants domiciliés sur Noirétable ;

. qu'il n'a pas été possible, au secrétariat, de déposer cette semaine la consultation pour la voirie 2017 sur le site du Conseil Général ;

. du manque de communication pour annoncer l'animation qui s'est déroulée samedi 15 juillet en partenariat avec le Casino ;

. d'une haie qui avance sur le domaine communal et qui gêne la visibilité, Rue du Champ de Foire ;

. qu'une rencontre avec la Fédération de la Pêche et l'Association « La Truite de l'Anzon » doit se tenir fin août, début septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21 h 50**.